

CONSEIL MUNICIPAL

LE MERCREDI 24 JUIN 2026

PROCES-VERBAL



Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 25
Votant : 29
Quorum : 15

Etaient présents :

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL (arrivée à 20h10), Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoit CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH.

Procurations / Mandataires :

Catherine PENDU a donné procuration à Nathalie QUEMENER
Julien JEZEQUEL a donné procuration à Stéphane CLOAREC
Vincent GUIVARC'H a donné procuration à Carole AUTRET
Christine LELEU a donné procuration à Jean-Luc BONIS
Hervé JEZEQUEL a donné procuration à Jean-Marc CUEFF (arrivée à 20h10)

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur François MOAL

Il procède ensuite à l'appel des conseillers municipaux. Les procurations données sont :

- Catherine PENDU a donné procuration à Nathalie QUEMENER
- Julien JEZEQUEL a donné procuration à Stéphane CLOAREC
- Vincent GUIVARC'H a donné procuration à Carole AUTRET
- Christine LELEU a donné procuration à Jean-Luc BONIS

Le quorum est atteint la séance est ouverte à 20h03.

Monsieur François MOAL est nommé secrétaire de séance.

~~~~~

# ORDRE DU JOUR

## ADMINISTRATION GENERALE

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026**

## FINANCES

*Rapporteur : Bernard LOTRIAN*

**2 - Comptes de gestion 2025**

**3 - Comptes administratifs 2025**

**4 - Etat des autorisations de programme - AP/CP**

**5 - Affectation des résultats 2025**

**6 - Création de provision pour démolition du "bains douches" Manoir de Keroulas**

**7 - Création de provisions action en faveur du logement**

**8 - Budgets supplémentaires 2026**

## FONCIER URBANISME

*Rapporteur : Hervé JEZEQUEL*

**9 - Acquisition de parcelle à Vilin vras**

**10 - Cession de parcelle Rue des Lavandières**

**11 - Acquisition de parcelle Place Michel Colombe**

**12 - Travaux d'entretien de la Cathédrale: demande de subventions**

## FINANCES

*Rapporteur : Marylène SALUDEN*

**13 - Réhabilitation et extension de l'Accueil Collectif de Mineurs: demande de subventions**

*Rapporteur : Jean-Marc CUEFF*

**14 - Construction de courts de padel : demande de subventions**

## RESSOURCES HUMAINES

*Rapporteur : Benoit CHARLOU*

**15 - Missions facultatives du CDG29 : actualisation de la convention**

**16 - Mise à jour du tableau des emplois - poste "Régisseur général"**

**17 - Droit à la formation des élus**

## CULTURE

*Rapporteur : Carole AUTRET*

**18 - Convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine**

## INSTITUTION

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**20 - Modifications des Statuts Communautaires Haut Léon Communauté**

## **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

*(Délibération n°2026-054 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Monsieur le Maire)*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 juin 2026.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

### **Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **2 - COMPTES DE GESTION 2025**

*(Délibération n°2026-055 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Bernard LOTRIAN)*

Le Compte de Gestion retrace, sous forme de bilan, les opérations comptables budgétaires et non budgétaires de l'exercice.

Il doit être transmis à l'ordonnateur par le comptable public avant le 1er juin de l'année n+1.

La transmission des Comptes de Gestion 2025 a bien été assurée par M. MENIL, de la DGFIP, avant le 1er juin 2026.

Les comptes de gestion 2025 sont conformes à l'exécution budgétaire 2025 et retrace fidèlement les opérations non budgétaires demandées.

### **Discussion :**

*Monsieur le percepteur est excusé.*

*Monsieur le Maire indique que ces comptes ont été présentés à la commission finances.*

*Monsieur NIHOARN indique que c'est la dernière fois où les comptes administratifs et de gestion sont votés séparément. En 2027 il n'existera plus qu'un compte financier unique regroupant les deux éléments.*

Considérant la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2025, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver les comptes de gestion 2025.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération.**

### **Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

Monsieur JEZEQUEL prend part à la séance à 20h10, annulant son pouvoir donné jusqu'à présent à M. Jean-Marc CUEFF

### **3 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2025**

(Délibération n°2026-056 du 24 juin 2026)

(Rapporteur : Bernard LOTRIAN)

#### **Compte administratif 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612 et suivants L 2311-1 et L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable au budget principal de la commune de Saint Pol de Léon pour l'exercice 2025 ainsi qu'au budget annexe du lotissement de l'Estran ;

Vu l'instruction comptable M49 applicable aux budgets annexes Eau et Assainissement Collectif de la commune de Saint Pol de Léon ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable au budget annexe Port de Pempoul de la commune de Saint Pol de Léon ;

Vu la délibération du 05 février 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du 24 juin 2026 portant approbation du compte de gestion 2025 ;

Entendu le rapport présenté en commission des finances du 11 juin 2026 ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres et de mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice et dégageant les résultats suivants :

#### **Pour le budget principal :**

| <b>BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE</b> |                 |                 |                 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                                   | Investissement  | Fonctionnement  | TOTAL           |
| Dépenses 2025                     | 4 897 285.81 €  | 7 906 054.18 €  | 12 803 339.99 € |
| Recettes 2025                     | 5 000 339.93 €  | 10 164 182.21 € | 15 164 522.14 € |
| Résultat de l'exercice 2025       | 103 054.12 €    | 2 258 128.03 €  | 2 361 182.15 €  |
| Résultat antérieur reporté        | -1 809 900.50 € | 1 483 231.42 €  | -326 669.08 €   |
| Résultat de clôture 2025          | -1 706 846.38 € | 3 741 359.45 €  | 2 034 513.07 €  |
| Balance des restes à réaliser     | -386 834.38 €   |                 | -386 834.38 €   |
| Résultat cumulé 2025              | -2 093 680.76 € | 3 741 359.45    | 1 647 678.69 €  |

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

*S'étant abstenu 3 : Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.*

N'ayant pas pris part au vote 2 : Stéphane CLOAREC.

#### **Pour le budget annexe Eau :**

| <b>BUDGET ANNEXE - EAU</b>    |                |                |               |
|-------------------------------|----------------|----------------|---------------|
|                               | Investissement | Fonctionnement | TOTAL         |
| Dépenses 2025                 | 522 236.47 €   | 253 093.53 €   | 775 330 €     |
| Recettes 2025                 | 117 727.73 €   | 300 867.39 €   | 418 595.12 €  |
| Résultat de l'exercice 2025   | -404 508.74 €  | 47 773.86 €    | -356 734.88 € |
| Résultat antérieur reporté    | 396 772.30 €   | 533 490.16 €   | 930 262.46 €  |
| Résultat de clôture 2025      | -7 736.44 €    | 581 264.02 €   | 573 527.58 €  |
| Balance des restes à réaliser | -22 093 €      |                | -22 093 €     |
| Résultat cumulé 2025          | -29 829.44 €   | 581 264.02 €   | 551 434.58 €  |

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

*S'étant abstenu 3 : Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.*

N'ayant pas pris part au vote 2 : Stéphane CLOAREC.

#### **Pour le budget annexe assainissement collectif :**

| BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT |                |                |                |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|
|                                | Investissement | Fonctionnement | TOTAL          |
| Dépenses 2025                  | 787 522.58 €   | 490 619.11 €   | 1 278 141.69 € |
| Recettes 2025                  | 683 510.71 €   | 620 287.70 €   | 1 303 798.41 € |
| Résultat de l'exercice 2025    | -104 011.87 €  | 129 668.59 €   | 25 656.72 €    |
| Résultat antérieur reporté     | -345 945.69 €  | 566 524.43 €   | 220 578.74 €   |
| Résultat de clôture 2025       | -449 957.56 €  | 696 193.02 €   | 246 235.46 €   |
| Balance des restes à réaliser  | -124 980.75 €  |                | -124 980.75 €  |
| Résultat cumulé 2025           | - 574 938.31 € | 696 193.02 €   | 111 254.71 €   |

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

*S'étant abstenu 3 : Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.*

*N'ayant pas pris part au vote 2 : Stéphane CLOAREC.*

**Pour le budget annexe Port de Pempoul :**

| BUDGET ANNEXE - PORT DE PEMPOUL |                |                |              |
|---------------------------------|----------------|----------------|--------------|
|                                 | Investissement | Fonctionnement | TOTAL        |
| Dépenses 2025                   | 43 518.58 €    | 90 977.64 €    | 134 496.22 € |
| Recettes 2025                   | 40 812.21 €    | 110 931.53 €   | 151 743.74 € |
| Résultat de l'exercice 2025     | -2 706.37 €    | 19 953.89 €    | 17 247.52 €  |
| Résultat antérieur reporté      | -15 949.63 €   | 2 645.51 €     | -13 304.12 € |
| Résultat de clôture 2025        | -18 656 €      | 22 599.40 €    | 3 943.40 €   |
| Balance des restes à réaliser   |                |                |              |
| Résultat cumulé 2025            | -18 656 €      | 22 599.40 €    | 3 943.40 €   |

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

*S'étant abstenu 3 : Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.*

*N'ayant pas pris part au vote 2 : Stéphane CLOAREC.*

**Pour le budget annexe du lotissement de l'Estran :**

| BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DE L'ESTRAN |                |                |              |
|-----------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
|                                         | Investissement | Fonctionnement | TOTAL        |
| Dépenses 2025                           | 2 000 €        | 101 414.02 €   | 103 414.02 € |
| Recettes 2025                           | 0 €            | 274 332.31 €   | 274 332.31 € |
| Résultat de l'exercice 2025             | -2 000 €       | 172 918.29 €   | 170 918.29 € |
| Résultat antérieur reporté              | 11 000 €       | 8 364.94 €     | 19 364.94 €  |
| Résultat de clôture 2025                | 9 000 €        | 181 283.23 €   | 190 283.23 € |
| Balance des restes à réaliser           |                |                |              |
| Résultat cumulé 2025                    | 9 000 €        | 181 283.23 €   | 190 283.23 € |

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

*S'étant abstenu 3 : Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.*

*N'ayant pas pris part au vote 2 : Stéphane CLOAREC.*

### **Discussion :**

*Monsieur le Maire fait un rappel de tout ce qui a été vécu sur ce mandat : Le Covid, suivi de la guerre en Ukraine et de l'inflation où le prix des fluides a été multiplié par 3 ou 4 et enfin la tempête Ciaran.*

*L'équipe précédente peut s'enorgueillir d'avoir maîtrisé les dépenses et diminué les charges générales. Les recettes de fonctionnement se sont améliorées grâce à la recherche de subventions de*

fonctionnement par l'ensemble des services (CAF plus de subvention en Enfance/Jeunesse et Culture). Une maîtrise des dépenses est aussi à souligner, avec la prise en compte du travail estival. Enfin, un désendettement de 2,5 années de capacité a été entrepris, ce qui laisse des capacités intéressantes pour les projets à venir et un recours à l'emprunt limité. Tout ce travail a été réalisé sans augmentation des taux d'imposition depuis plusieurs années. La ville pourra faire de beaux investissements qui seront déployés durant ce mandat. Remerciements à tous ceux qui ont œuvrés pour cela.

Monsieur le Maire rappelle que les budgets Eau et Assainissement vont s'éteindre puisqu'ils sont transférés à HLC au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le transfert est fléché avec des excédents assez importants sur ces deux budgets. Trois gros projets sur Saint-Pol-de-Léon : le bassin à la station d'épuration, le bassin d'orage aux Carmes et le réseau d'assainissement de l'Avenue de la mer.

20h41 : Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Hervé JEZEQUEL prend la parole et met au vote les comptes administratifs de la commune.

20h43 : Monsieur le maire est de retour.

#### 4 - ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AP/CP

(Délibération n°2026-057 du 24 juin 2026)

(Rapporteur : Bernard LOTRIAN)

Il est rappelé le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'exercice à l'issue du vote du budget primitif 2026 du budget principal de la commune :

##### BUDGET PRINCIPAL

| Opération                                     | Année d'AP | Montant total  | CP antérieurs  | CP 2025        | CP 2026            | CP 2027      |
|-----------------------------------------------|------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|--------------|
| Rénovation des écoles                         | 2022       | 5 787 790,04 € | 2 412 825,03 € | 2 000 000,00 € | 1 075 000,00 €     | 299 965,01 € |
| Eclairage public - intracting                 | 2024       | 90 000,00 €    | - €            | 90 000,00 €    | programme supprimé |              |
| Rénovation des vestiaires du stade des Carmes | 2026       | 420 000,00 €   | - €            |                | 270 000,00 €       | 150 000,00 € |

L'approbation du compte administratif 2025 indique une réalisation du programme « Rénovation des écoles » à hauteur de 1 582 467,28 €, soit un reliquat sur CP 2025 de 417 532,72 €.

Il est proposé de reporter le reliquat de CP 2025 sur les CP 2027, soit une répartition des CP comme suit :

| Opération             | Année d'AP | Montant total  | CP antérieurs  | CP 2025        | CP 2026        | CP 2027      |
|-----------------------|------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Rénovation des écoles | 2022       | 5 787 790,04 € | 2 412 825,03 € | 1 582 467,28 € | 1 075 000,00 € | 717 497,73 € |

Par ailleurs à l'occasion du budget supplémentaire 2026 il est proposé :

- La modification de la répartition des CP du programme « Rénovation des vestiaires du Stade des Carmes » comme suit :

| Opération                 | Année d'AP | Montant total | CP antérieurs | CP 2026      | CP 2027      |
|---------------------------|------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Rénovation des vestiaires | 2026       | 420 000,00 €  | - €           | 120 000,00 € | 300 000,00 € |

Enfin il est proposé la création d'une nouvelle autorisation de programme « Rénovation des édifices religieux » d'un montant de 13 136 000 € portant sur la rénovation extérieure de la cathédrale Saint Paul et Aurélien et la Chapelle Kreisker. Les crédits sont prévus répartis de la façon suivante :

| Opération                         | Année d'AP | Montant total   | CP 2026        | CP 2027        | CP 2028      | CP 2029        | CP 2030        |
|-----------------------------------|------------|-----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|
| Rénovation des édifices religieux | 2026       | 13 136 000,00 € | 170 000,00 €   | 919 000,00 €   | 919 000,00 € | 919 000,00 €   | 764 000,00 €   |
| Opération                         | Année d'AP | Montant total   | CP 2031        | CP 2032        | CP 2033      | CP 2034        | CP 2035        |
| Rénovation des édifices religieux | 2026       | 13 136 000,00 € | 759 000,00 €   | 759 000,00 €   | 922 000,00 € | 1 014 000,00 € | 1 101 000,00 € |
| Opération                         | Année d'AP | Montant total   | CP 2036        | CP 2037        | CP 2038      | CP 2039        | CP 2040        |
| Rénovation des édifices religieux | 2026       | 13 136 000,00 € | 1 248 500,00 € | 1 041 500,00 € | 476 000,00 € | 1 062 000,00 € | 1 062 000,00 € |

### **Discussion :**

Monsieur NIHOARN, précise que l'autorisation de programme « écoles » porte dorénavant sur le programme de rénovation de l'ACM.

Monsieur le Maire souhaite que le mot « rénovation » pour les édifices religieux soit remplacé par le mot « restauration ».

Monsieur le Maire précise que les autorisations de programme visent à réduire les restes à réaliser qui viennent fausser le résultat de l'année ; et permettent d'éviter de bloquer des fonds sur l'année qui seront utilisés plus tard.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Modifier la répartition des crédits de paiement pour le programme 2002-01 Rénovation des écoles ;
- Modifier la répartition des crédits de paiement pour le programme 2026-02 Rénovation des vestiaires du stade des Carmes ;
- Créer une autorisation de programmes sur 15 exercices pour un montant total de 13 136 000 € portant sur la rénovation des édifices religieux.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

### **Vote :**

Ayant voté pour 26

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY.

S'étant abstenu 3

Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

(Délibération n°2026-058 du 24 juin 2026)

(Rapporteur : Bernard LOTRIAN)

Vu les résultats de clôture 2025 de chacune des sections pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe de l'eau
- Budget annexe de l'assainissement collectif
- Budget annexe du port de Pempoul

Vu le solde des restes à réaliser 2025 pour ces mêmes budgets ;

Vu le transfert des compétences eau et assainissement collectif et la clôture à venir de ces deux budgets annexes ;

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068 ;

Considérant que les besoins de financement de la section d'investissement des budgets eau et assainissement n'ont pas à être couverts dans un contexte de transfert ;

Considérant qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, le Conseil Municipal a constaté que le besoin de financement s'établit à :

- 2 093 680.76 € pour le budget principal
- 18 656 € pour le budget annexe du Port de Pempoul

Considérant que pour le budget annexe du lotissement de l'Estran, budget en comptabilité de stocks, il n'y a ni lieu ni possibilité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

**Discussion :**

Monsieur JEZEQUEL précise que ce lotissement se termine (il reste les travaux de voirie) et qu'il est à l'équilibre. Les estimations des travaux ont été exactes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les affectations de résultats 2025 comme suit :

|                                  | Principal       | Eau                     | Assainissement          | Port de Pempoul | Lotissement de l'Estran |
|----------------------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|
| Résultat de fonctionnement       | 3 741 359.45 €  | 581 264.02 €            | 696 193.02 €            | 22 599.40 €     | 181 283.23 €            |
| Résultat d'investissement        | -1 706 846.38 € | -7 736.44 €             | -449 957.56 €           | -18 656 €       | 9 000,00 €              |
| Besoin de financement            | 2 093 680.76    | Non couvert (transfert) | Non couvert (transfert) | 18 656 €        | - €                     |
| <b>AFFECTATION DES RESULTATS</b> |                 |                         |                         |                 |                         |
| R001                             |                 | Budgets à clôturer      |                         |                 | 9 000,00 €              |
| D001                             | 1 706 846.38 €  |                         |                         | 18 656 €        |                         |
| R1068                            | 2 093 680.76 €  |                         |                         | 18 656 €        |                         |
| R002                             | 1 647 678.69 €  |                         |                         | 3 943.40 €      | 181 283.23 €            |

Les résultats de l'eau et de l'assainissement collectif sont intégrés et compensés comme suit :

|                                         | Intégration du résultat | Compensation                                                       |
|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Fonctionnement eau                      | R002 : 581 264.02 €     | D 6588 (mandat au bénéfice de Haut Léon Communauté) : 581 264.02 € |
| Investissement eau                      | D001 : 7 736.44 €       | R 1068 (titre à l'encontre de Haut Léon Communauté) : 7 736.44 €   |
| Fonctionnement assainissement collectif | R 002 : 696 193.02 €    | D 6588 (mandat au bénéfice de Haut Léon Communauté) : 696 193.02 € |
| Investissement assainissement collectif | D 001 : 449 957.56 €    | R 1068 (titre à l'encontre de Haut Léon Communauté) : 449 957.56 € |

Ainsi les mouvements au compte de résultats 001 et 002 pour le budget principal sont les suivants :

- R 002 : 1 647 678.69 + 581 264.02 + 696 193.02 = 2 925 135.73 €
- D 001 : 1 706 846.38 + 7 736.44 + 449 957.56 = 2 164 540.38 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 26

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY.

S'étant abstenu 3

Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **6 - CREATION DE PROVISION POUR DEMOLITION DU "BAINS DOUCHES" MANOIR DE KEROULAS**

*(Délibération n°2026-059 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Bernard LOTRIAN)*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Considérant la nécessité d'engager à moyen terme les travaux de démolition du bâtiment dit « Bains-douches » situé au Manoir de Kéroulas ;

Considérant le coût prévisionnel de cette opération, estimé à 80 000 € ;

Considérant l'opportunité de constituer progressivement une provision afin d'assurer le financement de cette opération dans de bonnes conditions budgétaires ;

### **Discussion :**

*Monsieur JEZEQUEL précise que cela fait plusieurs années que cette demande a été faite mais que l'ABF s'y opposait. Après discussion, cette démolition serait acceptée, sous condition de remise en état de la cour intérieure du manoir, si possible en pavés ou un stabilisé avec une interdiction de stationnement.*

Il est proposé au conseil municipal de :

- Constituer une provision destinée à financer l'opération de démolition du bâtiment « Bains-douches » du Manoir de Kéroulas, pour un montant total de 80 000 €.
- Procéder à la constitution de cette provision sur deux exercices budgétaires, selon l'échéancier suivant :
  - o Exercice 2026 : 40 000 € ;
  - o Exercice 2027 : 40 000 €.
- Inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices concernés.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

### **Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **7 - CREATION DE PROVISIONS ACTION EN FAVEUR DU LOGEMENT**

*(Délibération n°2026-060 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Bernard LOTRIAN)*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2026 modifiant le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;

Considérant la volonté de la commune de mobiliser une partie de cette ressource supplémentaire afin de soutenir une action future relevant de la politique locale de l'habitat ;  
Considérant qu'il convient de constituer une provision permettant d'anticiper le financement d'une action dont les modalités seront définies ultérieurement par le conseil municipal ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- Constituer une provision d'un montant de 23 000 € destinée au financement futur d'une action relevant de la politique de l'habitat.
- Prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 26

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY.

S'étant abstenu 3

Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

### **Discussion :**

*Monsieur le Maire interroge Monsieur BONIS concernant l'abstention. Aurait-il souhaité que cela reste dans le budget principal ?*

*Monsieur BONIS répond qu'il aurait été préférable que la somme soit plus importante.*

*Monsieur le Maire répond que le taux a été voté au maximum possible.*

## **8 - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026**

*(Délibération n°2026-061 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Bernard LOTRIAN)*

### **Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1 et L2312-1 et suivants relatifs au vote du budget

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal

Vu la délibération n°2026-006 du 04 février 2026 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2026

Vu les délibérations du 24 juin 2026 portant approbation du compte de gestion 2025 et affectation des résultats 2025

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 11 juin 2026

Le projet de budget supplémentaire 2026 est équilibré :

- En section de fonctionnement : 3 060 700 €
- En section d'investissement : 3 179 000 €

### **Budget Annexe – Port de Pempoul**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1 et L2312-1 et suivants relatifs au vote du budget

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du Port de Pempoul

Vu la délibération n°2026-006 du 04 février 2026 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2026

Vu les délibérations du 24 juin 2026 portant approbation du compte de gestion 2025 et affectation des résultats

2025

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 11 juin 2026

Le projet de budget supplémentaire 2026 est équilibré :

- En section de fonctionnement : 4 000 €
- En section d'investissement : 19 000 €

#### **Budget Annexe – Lotissement de l'Estran**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1 et L2312-1 et suivants relatifs au vote du budget

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du lotissement de l'Estran

Vu la délibération n°2026-006 du 04 février 2026 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2026

Vu les délibérations du 24 juin 2026 portant approbation du compte de gestion 2025 et affectation des résultats 2025

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 11 juin 2026

Le projet de budget supplémentaire 2026 est équilibré :

- En section de fonctionnement : 55 000 €
- En section d'investissement : -170 450 €

#### **Discussion :**

*Monsieur le Maire souligne l'importance des efforts pour faire venir les primos accédants avec un équilibre financier trouvé.*

*Monsieur le Maire remercie François NIHOUARN et son équipe pour ce travail.*

Il est proposé au Conseil Municipal de:

- Approuver les budgets supplémentaires 2026 tels que présentés supra.
- Autoriser la constitution des provisions prévues au budget
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter et contractualiser les emprunts prévus au budget sous réserve d'un emprunt classé A1. Les conditions de l'emprunt (durée, taux) seront communiqués au conseil municipal lors de la réunion suivant la signature du contrat
- Autoriser le versement d'une avance remboursable au budget annexe Port de Pempoul, tel que prévu au budget, sans application d'intérêts, dans le cas où l'exécution budgétaire du budget annexe le nécessite.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

#### **Vote :**

Ayant voté pour 26

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY.

S'étant abstenu 3

Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

#### **9 - ACQUISITION DE PARCELLE A VILIN VRAS**

*(Délibération n°2026-062 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Hervé JEZEQUEL)*

Haut-Léon Communauté est propriétaire d'une parcelle de 5 249 m<sup>2</sup> cadastrée AT 282, située au lieu-dit Grand Moulin (contigüe à la Station d'épuration de Vilin vras).

Une proposition d'acquisition par la commune a été formulée auprès de Haut Léon Communauté.



Par délibération en date du 25 février 2026, le conseil communautaire a accepté cette cession au prix de 80 251 euros (hors honoraires à la charge de la commune de Saint-Pol de Léon)

### **Discussion :**

Monsieur JEZEQUEL précise que cette parcelle permettra de construire le boulodrome extérieur et le pas de tir pour le tir à l'arc dès la réalisation du bassin d'eaux usées si le résultat des sondages et l'implantation technique le permettent. Les travaux sont prévus pour le dernier trimestre 2027.

Monsieur le Maire informe que la gestion des terrains jusqu'au GR est communale.

Monsieur JEZEQUEL complète en informant que ce terrain a déjà du bâti, ce qui permettra une construction future alors que le terrain est classé en zone N.

Monsieur BONIS interroge pour savoir si les boulistes iront jusqu'à Vilin Vras alors qu'ils ont un terrain près de l'école Ste Marie.

Monsieur CUEFF précise que le terrain actuel ne permet pas d'organiser de grandes compétitions et qu'il appartient à un privé.

Monsieur le Maire indique qu'ils utilisaient surtout le terrain lié à la friche Sévère. Ce terrain a aujourd'hui disparu. Il convient de leur retrouver un terrain permettant l'accueil de ces compétitions. Ce terrain devra accueillir 64 terrains de 4m x 15m soit 3.840 m<sup>2</sup>.

Cela sera aussi mutualisé avec le tir à l'arc qui est en manque de place.

Monsieur JEZEQUEL ajoute que cette solution est meilleure et préférable par rapport à un sablage de la Place de l'Europe ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Acquérir la parcelle cadastrée AT 282 d'une surface de 5 249 m<sup>2</sup> au lieu-dit Grand Moulin (contigüe à la Station d'épuration de Vilin vras), propriété de Haut Léon Communauté, au prix de 80 251 euros ;
- Charger l'étude notariale de la rédaction et la publication des actes dont les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

### **Vote :**

Ayant voté pour 26

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY.

S'étant abstenu 3

Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **10 - CESSION DE PARCELLE RUE DES LAVANDIERES**

(Délibération n°2026-063 du 24 juin 2026)

(Rapporteur : Hervé JEZEQUEL)

Dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension du nouvel EHPAD du Haut-Léon, l'établissement a sollicité l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 92 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée section AD n° 525, propriété de la commune.



Cette cession vise à permettre la réalisation et l'optimisation des aménagements liés au projet de l'établissement.

Il est proposé de céder à l'EHPAD du Haut-Léon une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 525, d'une contenance d'environ 92 m<sup>2</sup>, à l'euro forfaitaire.

#### **Discussion :**

*Monsieur le Maire ajoute que cela facilitera la circulation pour l'EHPAD et que ce type de dossier doit se régulariser rapidement, sous peine d'oubli ultérieur.*

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider de céder à l'EHPAD du Haut-Léon une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 525, d'une contenance d'environ 92 m<sup>2</sup>, à l'euro forfaitaire ;
- Charger l'étude notariale de la rédaction et de la publication des actes afférents à cette cession ;
- Décider que l'ensemble des frais liés à cette opération, notamment les frais de géomètre, les frais de notaire et tous autres frais nécessaires à la régularisation de la cession, seront supportés exclusivement par l'EHPAD du Haut-Léon ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment l'acte notarié correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

#### **Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

### **11 - ACQUISITION DE PARCELLE PLACE MICHEL COLOMBE**

(Délibération n°2026-064 du 24 juin 2026)

(Rapporteur : Hervé JEZEQUEL)

Il est proposé de procéder à la régularisation foncière de la parcelle cadastrée section AM n°4, d'une superficie

de 63 m<sup>2</sup>, appartenant à la société ROLLAND-KREISKER BUS ET CARS.



Cette parcelle est située au sein du parking communal « Place Michel Colombe » et est actuellement affectée à des usages publics. En effet, cette emprise est utilisée pour partie comme place de stationnement ouverte au public et accueille également une partie des conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers. Bien que cette parcelle participe pleinement au fonctionnement d'un équipement communal et soit utilisée quotidiennement par les usagers, elle demeure aujourd'hui propriété privée, créant ainsi une discordance entre la situation foncière et l'usage effectif des lieux.

Il convient de procéder à son acquisition par la commune et à son intégration au domaine public communal. La société ROLLAND-KREISKER BUS ET CARS a accepté de céder cette parcelle à la commune moyennant l'euro symbolique, permettant ainsi de régulariser une situation existante.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n°4 d'une superficie totale de 63 m<sup>2</sup> appartenant à la société ROLLAND-KREISKER BUS ET CARS ;
- Dire que la cession de ce terrain se fera à l'euro forfaitaire ;
- Charger l'étude notariale de la rédaction et la publication des actes dont les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment l'acte notarié correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

**12 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA CATHEDRALE: DEMANDE DE SUBVENTIONS**

*(Délibération n°2026-065 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Hervé JEZEQUEL)*

En partenariat avec l'architecte des bâtiments de France, un programme d'entretien de la Cathédrale est établi pour l'année 2026.

Les travaux d'entretien prévus en 2026 sont :

- Entretien des zones prioritaires de la Cathédrale affectées par l'accumulation de fientes de pigeons.
- Aménagement d'un chemin dans les combles du bas-côté nord.
- Couverture bas-côté nord.
- Ligne de vie pour sécurisation des cheminements en combles.

Le coût des travaux s'élève à 40 500 euros Hors Taxes.

Le plan de financement suivant est proposé :

| Dépenses (HT)                            |                 | Recettes              |                 |
|------------------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Nettoyage                                | 9 402 €         | DRAC (30 %)           | 12 150 €        |
| Ligne de vie                             | 12 544 €        | Région (20%)          | 8 100 €         |
| Couverture bas-côté nord                 | 12 484 €        |                       |                 |
| Chemin de planches combles bas-côté nord | 6 070 €         | Autofinancement (50%) | 20 250 €        |
| <b>Total</b>                             | <b>40 500 €</b> | <b>Total</b>          | <b>40 500 €</b> |

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Adopter le plan de financement présenté ci-avant,
- Autoriser le Maire à solliciter les financeurs DRAC et Région Bretagne,
- Autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoit CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

### **13 - REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS: DEMANDE DE SUBVENTIONS**

*(Délibération n°2026-066 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Marylène SALUDEN)*

Par délibération en date du 30 avril 2025, le conseil municipal actait le transfert de l'accueil collectif de mineurs sur le site du groupe scolaire Curie/Jaurès.

Le coût des travaux de réhabilitation et extension du projet est estimé à 931 041 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

Les discussions avec les financeurs ont avancé, il convient de mettre à jour le plan de financement afin de déposer les dossiers de demande.

| Coût du projet (en €)                                                                          |                  | Recettes (en €)          |           |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------|-----------|----------|
| <b>Réhabilitation et extension du bâtiment de l'ACM</b><br>(Dont 90 400 € de Maitrise d'œuvre) | 931 041 €        | État DETR / DSIL2026     | 120.000 € | 12.89 %  |
|                                                                                                |                  | CAF                      | 100 000 € | 10.74 %  |
|                                                                                                |                  | Région - BVEB            | 106.000 € | 11.39 %  |
|                                                                                                |                  | Département V2-2027      | 200 000 € | 21.48 %  |
|                                                                                                |                  |                          |           |          |
|                                                                                                |                  |                          |           |          |
|                                                                                                |                  |                          |           |          |
|                                                                                                |                  | <b>Autofinancement :</b> | 405 041 € | 43.50 %  |
| <b>TOTAL :</b>                                                                                 | <b>931 041 €</b> | <b>TOTAL :</b>           | 931 041 € | 100.00 % |

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Adopter le plan de financement tel que présenté ci-avant pour la réhabilitation et l'extension de l'Accueil Collectif de Mineurs ;
- Autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs ;
- Autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

#### **Discussion :**

Monsieur le Maire précise que les subventions Etat, CAF, Région sont acquises et que le volet 2 du Département est sollicité pour une réponse en 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

#### **Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

#### **14 - CONSTRUCTION DE COURTS DE PADEL : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

*(Délibération n°2026-067 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Jean-Marc CUEFF)*

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le conseil municipal a approuvé la construction d'une nouvelle salle multisports en extension de la salle de tennis située sur le complexe des Carmes.

La nouvelle salle intégrera deux courts de padel dont le coût de construction est estimé à 506 000 € HT.

Le projet a obtenu le soutien financier de l'Etat par l'obtention de DETR et DSIL.

Le dossier est retenu par la Région Bretagne dans le programme « Bien vivre partout en Bretagne ».

Il convient de mettre à jour le plan de financement.

| Dépenses<br>HT                       |                  | Recettes        |                  |             |                                |
|--------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|-------------|--------------------------------|
| Description des postes de dépenses   | Montant (€)      | Financier       | Montant (€)      | %           | Obtenue/<br>Demandée +<br>Date |
| Construction de deux courts de padel | 506 000 €        | Région Bretagne | 100 000 €        | 20%         | Demande 2026                   |
|                                      |                  | DETR 2022       | 23 634 €         | 4,67%       | Obtenue<br>21/10/2022          |
|                                      |                  | DETR 2025       | 180 000 €        | 35,57%      | Obtenue<br>19/09/2025          |
|                                      |                  | DSIL 2025       | 40 000 €         | 7,91%       | Obtenue<br>30/06/2025          |
|                                      |                  | Autofinancement | 162 366 €        | 32,09%      |                                |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>506 000 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>506 000 €</b> | <b>100%</b> |                                |

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Adopter le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- Autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs ;

- Autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

**15 - MISSIONS FACULTATIVES DU CDG29 : ACTUALISATION DE LA CONVENTION**

*(Délibération n°2026-068 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Benoît CHARLOU)*

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier nos relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

**16 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS - POSTE "REGISSEUR GENERAL"**

*(Délibération n°2026-069 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Benoît CHARLOU)*

Le poste de « Régisseur Général » au sein du pôle Animation Culture Enfance Jeunesse (ACEJ) dépend actuellement de la filière technique – catégorie C :

- Grade minimum – adjoint technique principal de 1ère classe
- Grade maximum – Agent de maîtrise principal

Il est envisagé d'ouvrir ce poste à la catégorie B pour un grade maximum de technicien, et de modifier en conséquence le tableau des emplois et la fiche de poste.

**Annexe 1** – Fiche de poste Régisseur Général

**Annexe 2** – Tableau des emplois

Suite aux avis favorable du CST et de la commission RH en date du 16/06/2026, il est proposé : :

- De modifier le grade maximal du poste de régisseur général et de le passer à Technicien ;
- De mettre à jour du tableau des emplois en conséquence ;
- De mettre à jour la fiche de poste ;
- Et d'inscrire au budget les éléments afférents à cette modification.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **17 - DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

*(Délibération n°2026-070 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Benoit CHARLOU)*

Les membres du conseil municipal ont le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les élus ayant reçu une délégation bénéficient obligatoirement d'une formation au cours de la première année de mandat.

Le conseil municipal doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus et ne peut excéder 20 % de ce même montant.

Toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif.

Par ailleurs, chaque élu bénéficie d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) de 400 € par an, plafonné à 800€ géré par la Caisse des dépôts.

Un débat sur la formation des membres du conseil municipal doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
  - Relever des compétences de la commune ;
  - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales ;
  - Faciliter la conduite de projets ;
- D'inscrire un montant de dépenses de formation compris entre 2 % et 20% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus municipaux ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **18 - CONVENTION DE COLLECTE DE DONS AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

(Délibération n°2026-071 du 24 juin 2026)

(Rapporteur : Carole AUTRET)

La commune lance un grand programme de restauration de la chapelle Notre-Dame du Kreisker.

L'édifice a fait l'objet d'un diagnostic complet par Mme De Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques.

Le diagnostic a révélé notamment l'urgence d'une intervention sur les vitraux.

Il est proposé de lancer une campagne de collecte de dons pour financer un programme de restauration des vitraux.

Le coût des travaux de restauration est chiffré dans le diagnostic comme suit :

- Vitraux façade ouest pour un montant de dépenses de 233 000.00 € HT
- Vitraux côté sud pour un montant de dépenses de 218 700.00 € HT
- Vitraux côté nord pour un montant de dépenses de 72 300.00 € HT
- Vitraux façade est pour un montant de dépenses de 278 800.00 € HT

Soit un coût du programme de travaux sur les vitraux de 802 800 € HT.

L'objectif de la campagne a pour objectif de mobiliser 100 000.00 €.

### **Discussion :**

*Monsieur le Maire précise que cela est en lien avec la mission Bern. Le montant du chèque sera découvert le 19 septembre. Cette mise en lumière soutiendra la campagne d'appel aux dons mise en œuvre grâce à la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine comme cela avait été fait avec la baie 101. L'intérêt de cette convention est que la Fondation du Patrimoine abondera avec une somme en fonction des dons reçus.*

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Lancer une campagne de collecte de dons pour la restauration des vitraux de la chapelle Notre-Dame du Kreisker en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Le coût total des travaux de restauration des vitraux est estimé à 802 800 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine d'une durée de 3 années prorogeable 2 années maximum par voie d'avenant, définissant les conditions et modalités de la campagne de collecte de dons.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

### **Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **20 - NOMINATION DES MEMBRES DU CLSPD**

Par délibération en date du 12 avril 2017, le conseil municipal a créé pour la commune un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Le CLSPD est une instance de concertation présidée par le maire, qui réunit les principaux acteurs concernés par la sécurité et la prévention : services de l'État, police ou gendarmerie, justice, collectivités, établissements scolaires, bailleurs sociaux, associations, etc.

Son rôle principal est de coordonner les actions locales visant à :

- Prévenir la délinquance et les incivilités ;
- Améliorer la sécurité et la tranquillité publiques ;
- Favoriser l'échange d'informations entre partenaires ;
- Définir et suivre une stratégie locale adaptée aux besoins du territoire ;
- Mettre en œuvre des actions de prévention auprès des publics les plus exposés (jeunes, familles en difficulté, victimes, etc.).

Le CLSPD est composé de :

- Président : le Maire de Saint-Pol-de-Léon,
- Le Préfet du Finistère et le Procureur de la République ou leurs représentants,
- Le Président du Conseil Départemental du Finistère ou son représentant,
- Les représentants des élus de la commune :  
A ce titre, sept membres du conseil municipal, à savoir six représentants du groupe majoritaire et un représentant du groupe minoritaire, pourraient y être nommés,
- Les représentants des services de l'Etat :  
Les représentants des services de l'Etat sont désignés par le Préfet du Finistère.
- Les représentants qualifiés d'associations, d'établissements ou d'organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale, scolaire, ou des activités économiques :  
Ils sont désignés par le président du C.L.S.P.D. après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.
- En tant que de besoin et selon les particularités locales, des personnes qualifiées peuvent être associées aux travaux de ce conseil.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer les représentants du conseil municipal au sein du CLSPD

Sont désignés représentants du conseil municipal que sein du CLSPD :

6 élus du groupe majoritaire :

- Bernard LOTRIAN
- Nathalie QUEMENER
- Solange PHILIP
- Benoît CHARLOU
- Christine MOAL
- Priscilla TANGUY

1 élu du groupe minoritaire :

Dominique LOZACH

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération.**

**Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## **21 - MODIFICATIONS DES STATUTS COMMUNAUTAIRES HAUT LEON COMMUNAUTE**

*(Délibération n°2026-073 du 24 juin 2026)*

*(Rapporteur : Monsieur le Maire)*

Vu les statuts communautaires de Haut-Léon Communauté ;

Considérant que les statuts communautaires définissent l'organisation, les règles de fonctionnement ainsi que l'étendue des compétences de la Communauté ;

Considérant que ces statuts sont adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres et s'inscrivent dans un cadre juridique fixé par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que les statuts remplissent plusieurs fonctions essentielles :

- Délimitation des compétences : compétences obligatoires, supplémentaires et facultatives ;
- Identification du champ d'intervention de la Communauté
- Spécialité « Fonctionnelle » : la Communauté ne peut exercer que les compétences qui figurent dans les statuts ;
- Exclusivité : le transfert d'une compétence à la Communauté entraîne le dessaisissement immédiat et total de cette dernière pour ladite compétence par la commune.

Il devient nécessaire d'adapter les statuts afin de tenir compte de l'évolution des compétences et missions, des réformes territoriales successives, des transferts... donc de procéder à leur mise à jour afin de :

- Simplifier et harmoniser la rédaction des dispositions existantes ;
- Supprimer les mentions obsolètes ou redondantes ;
- Prendre en compte l'évolution des missions de service public ;
- Renforcer la lisibilité et l'accessibilité du document.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté du 06 mai 2026, sollicitant la modification des statuts ;

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération du Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, pour se prononcer sur cette modification statutaire ; à défaut de délibération du Conseil Municipal dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver la révision des statuts communautaires de Haut-Léon Communauté ci-annexés afin d'aboutir à un document actualisé, cohérent et pleinement opérationnel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte cette délibération**

**Vote :**

Ayant voté pour 29

Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, Jean-Marc CUEFF, Nathalie QUEMENER, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoît CHARLOU, Anne-Sophie KERBRAT, François MOAL, Solange PHILIP, Christine MOAL, Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Bruno CORILLION, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Pierre-Yves CHIBON, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

## 22- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERES

### **Agenda**

|                     |       |                                      |
|---------------------|-------|--------------------------------------|
| Vendredi 26 juin    | 17:00 | Inauguration école Curie/Jaurès      |
| Samedi 27 juin      |       | Journée Conviviale                   |
| Lundi 6 juillet     | 10:00 | Commémoration OCM                    |
| Jeudi 9 juillet     | 08:30 | Accueil des renforts d'été en mairie |
| Mardi 14 juillet    | 10:30 | Fête Nationale                       |
| Vendredi 31 juillet | 18:15 | Visite des campings                  |
| Dimanche 2 août     | 10:45 | Commémoration du 4 août              |
| Mardi 4 août        |       | Commémoration du 4 août à Morlaix    |

|                       |       |                                    |
|-----------------------|-------|------------------------------------|
| Samedi 15 août        |       | Fête de la Mer                     |
| Lundi 7 septembre     | 18:00 | Conseil d'Administration du CCAS   |
| Jeudi 10 septembre    | 18:30 | Commission Vie scolaire - Jeunesse |
| Mercredi 16 septembre | 20:00 | Conseil Municipal                  |
| Dimanche 27 septembre |       | Election Sénatoriale à Quimper     |

#### **Départ de M. François NIHOARN**

*Monsieur le Maire remercie Monsieur François NIHOARN qui va quitter son poste de Directeur Financier de la commune et de Haut Léon Communauté pour rejoindre la commune de Pleyben comme DGS .*

*C'est une bonne recrue pour la commune de Pleyben et une perte pour la commune et HLC*

*Il indique qu'il a eu quatre ans et demi de plaisir à travailler ensemble avec des échanges intéressants sur les stratégies financières et une pédagogie simple apportée à l'ensemble des élus sur la présentation des comptes.*

*Il souligne sa reconnaissance des qualités de Monsieur NIHOARN tant sur le plan professionnel qu'humain.*

*M. François NIHOARN est chaleureusement applaudi. ?*

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h03.

**François MOAL,**  
Secrétaire de Séance

**Stéphane CLOAREC,**  
Maire